**LE RESEAU DES CORRESPONDANT ARCHIVES**

Le Comité d’histoire a mis en place une organisation d’échanges entre les correspondants archives ouverte à tous les organismes de sécurité sociale implantés dans les 8 départements de Rhône-Alpes.

Après un rappel de la fonction de correspondant archives, instaurée par l’UCANSS, cette note décrit la finalité du réseau et son organisation.

**1. Le correspondant archives**

La fonction de correspondant archives dans les organismes, définie pour le régime général par l’UCANSS, a été utilisée au niveau national jusqu’en 2012.

Le correspondant archives est chargé de la gestion des archives, à tous leurs stades ; il était destinataire chaque année, d’un questionnaire concernant l’année écoulée et portant sur les divers points de vigilance de ce domaine, en application de la réglementation (notamment le respect de l’obligation d’autorisation émise par les archives départementales pour toute destruction).

Des formations spécifiques avaient été mises en place et proposées aux régions.

En 2006, 90% des organismes répondant à l’enquête annuelle de l’UCANSS déclaraient avoir un correspondant, dont les deux tiers avaient été formés. Dans une enquête menée par l’UCANSS à la demande du Comité d’Histoire de la Sécurité Sociale en 2014, le quart des répondants avait un correspondant archives, soit qu’il se déclare comme tel (11%), soit que son nom de la personne répondant soit connu de l’UCANSS comme correspondant archives (liste disponible).

Cette fonction, aux yeux de notre comité, est essentielle pour garder la mémoire de la vie de l’organisme et permettre plus tard des travaux de recherche dans des domaines très variés (histoire, économie, droit, sociologie …). Elle nécessite un professionnalisme et des compétences spécifiques, difficiles à exiger d’une personne par ailleurs chargée d’autres fonctions.

Notre comité, conscient de cette situation, vient en appui aux organismes de la région sur cette fonction.

**2. La finalité du réseau**

Le comité d’histoire Rhône-Alpes propose aux correspondants archives un réseau animé par le Centre Régional d’Archives Historiques de Sécurité Sociale, situé à Vénissieux. Ce centre régional, le dernier en France, est géré par la Caf du Rhône. Il dispose à la fois d’un fonds riche et de la compétence d’un véritable archiviste à temps plein.

Le réseau, organisé autour de cette précieuse ressource, a pour objectif de fournir un appui technique aux correspondants archives : aide à la mise en œuvre des textes, rappel des obligations réglementaires, examen de cas particuliers …

Il facilite également les échanges entre correspondants et permet le partage de bonnes pratiques ainsi que la remontée des difficultés rencontrées.

Il n’a pas pour objectif d’assurer la formation des correspondants, faute de moyens.

Ce réseau apporte aux organismes des garanties sur la fonction de gestion des archives.

Le comité d’histoire réunit chaque année les correspondants et fait le point sur la situation des archives. Il contribue ainsi à la recherche de solutions aux difficultés remontées, notamment en invitant à cette réunion des représentants des archives départementales.

**3. L’organisation du réseau**

Cette organisation est aussi simple que possible.

Le réseau se matérialise sous la forme d’un annuaire des correspondants composé de coordonnées d’adresses électroniques et de téléphone, disponible sur le site du Comité Rhône-Alpes.

Une rencontre physique est organisée à Vénissieux pour le lancement du réseau puis une fois par an. Elle permet de revoir si nécessaire les modalités d’échange, d’évoquer les difficultés rencontrées et de faire un bilan sur la situation des archives, en présence de représentants d’archives départementales.

Le compte-rendu de cette rencontre est diffusé aux participants, aux directions des organismes et au comité d’histoire.

Le réseau est mis en œuvre à la demande de chaque correspondant, par messagerie au départ, puis par échanges téléphoniques si nécessaire.

Une documentation est disponible sur le site du comité d’histoire.

Lyon, le 4 mars 2019



E. NALLET